



## CSE et résiliation de contrat

Par **akira592**, le **16/09/2019** à **15:56**

bonjourrrrrnous sommes en contrat avec un prestataire qui nous fait bénéficier de prix sur de la billetterie de cinéma, parc d'attractions , voyage...rrrrnous avons été élu aux mois de juin, sous le nouveau comité d'entreprise, le CSE.rrrrnous désirons résilier le contrat qui nous unit à ce prestataire mais la date de 3 mois pour résilier, est dépassée.rrrrma question: pouvons nous résilier ledit contrat, bien qu'il soit stipuler qu'il faut un préavis de 3 mois pour le faire. (dans ce contrat)rrrrdu fait que nous soyons passé d'un CE à un CSE, est-ce que tous les contrats ne peuvent pas être résiliable, de plus le contrat avait été signé sous le nom de société d'avant notre rachat par un grand groupe (notre société a changé de nom et le CSE aussi),rrrrmerci de vos réponses

Par **morobar**, le **17/09/2019** à **08:02**

Bonjour,rrrrLa réponse est NON, il n'y a aucune rupture dans les péripéties survenues.rrrrMais il est toujours possible de renégocier le contrat avec le fournisseur en question.

Par **akira592**, le **17/09/2019** à **13:06**

merci beaucoup de votre réponse, cordialement